

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA VILLE DE LAC-DELAGE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MERCREDI
17 DÉCEMBRE 2025 À 17H00 À LA SALLE DU CONSEIL**

PERSONNES PRÉSENTES :

Alexandre Pelletier, maire

Alexandre Morin, conseiller au siège n° 2

Véronique Bélanger, conseillère au siège n° 3

France Ouellet, conseillère au siège n°4

Karine Charette-Chalifour, conseillère au siège n° 5

Thibaud Dezutter, conseiller au siège n° 6

PERSONNES ABSENTES :

Frédéric Paré-Campeau, conseiller au siège n° 1

Formant le quorum du conseil municipal.

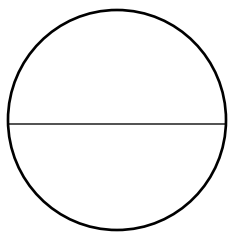
EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur François Morneau

Directeur général et greffier-trésorier ;

1 ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Embauche d'un employé au poste de « manœuvre et opérateur » aux travaux publics
- 3- Période de questions
- 4- Levée de l'assemblée.



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2025-120

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour du 17 décembre 2025.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère Karine Charette-Chalifour. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le maire, monsieur Alexandre Pelletier, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Tous

Ont voté contre :

S'est abstenu :

Adoptée à l'unanimité

2. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE « MANŒUVRE ET OPÉRATEUR » AUX TRAVAUX PUBLICS

Résolution 2025-121

CONSIDÉRANT QUE le poste actuel est vacant depuis la mi-novembre ;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de pourvoir ce poste permanent pour assurer le maintien des services aux travaux publics, dont la maintenance des équipements et des opérations de l'usine de traitement des eaux usées et du système d'aqueduc, poste qui exige une certification professionnelle;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été réalisé et que deux candidats ont été rencontrés par un comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alex Gasse-Turmel a les qualifications et l'expérience de travail qui répondent aux exigences de l'emploi;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Morin,

Il est résolu :

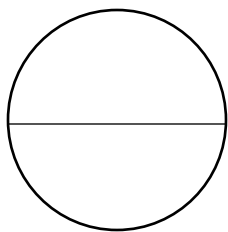
QUE le conseil municipal engage monsieur Alex Gasse-Turmel comme employé permanent aux Travaux publics à raison de 34,5 heures/semaine selon les conditions convenues et mentionnées dans le contrat de travail;

QUE le salaire de monsieur Alex Gasse-Turmel soit puisé à même le budget d'opération prévu à cette fin.

Le maire, monsieur Alexandre Pelletier, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Tous

Ont voté contre :



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

S'est abstenu :

Adoptée à l'unanimité

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2025-122

Sur la proposition du conseiller Thibaud Dezutter,

Il est résolu :

De lever la présente assemblée à 17h25.

Alexandre Pelletier, Maire

François Morneau, Directeur général